COPIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2013 – 18 H 30

PROCÈS VERBAL

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal à l'exception de :
Absentes excusées :
Mme MC POUZOL a donné pouvoir à M. P. BERNARD
Mme Y RAMENZONI a donné pouvoir à Mme M. GIRAUDI
Mme P EIDENWEIL a donné pouvoir à M. JP CHABERT

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du 13 février 2012 et de celui du 11 mars 2013.

Au cours de la séance ont été prises les délibérations suivantes :

1/ Compte Administratif 2012 – Compte de Gestion – COMMUNE
Monsieur le Maire présente les résultats de l'année 2012 et donne les explications demandées. Il rappelle que les chiffres ont été vérifiés par le Trésor Public, chiffres que l'on retrouve dans le compte de gestion.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses 4 926 839,44
Recettes 6 492 080,18 + 769 437,87 = 7 261 518,05
Excédent 2 334 678,61

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses 2 546 543,69
Recettes 2 644 017,91 + 1 897 868,34 = 4 541 886,25
Excédent 1 995 342,56

Excédent global de clôture pour l'année 2012 :2.334.678,61 € + 1.995.32,56 € = 4 330 021,17 €

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil municipal, Monsieur le premier adjoint demande de passer au vote.
A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le bilan de l'année 2012 et votent le compte administratif et le compte de gestion.

2/ Compte Administratif 2012 – Compte de Gestion – CAISSE DES ECOLES
Comme pour le compte administratif de la commune, il s'agit d'adopter les résultats suivants :

Section de fonctionnement
Dépenses 151.029,63
Recettes 163.585,89 + 35.663,51 = 199.249,40

Excédent global de clôture : 48.219,77 €

Monsieur le Maire rappelle que dans le compte administratif de la caisse des écoles, il n'y a que l'alimentation qui est prise en compte. Les dépenses liées au fonctionnement et au personnel de la cantine sont pris sur le budget de la commune donc à la charge de la commune
A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif et le compte de gestion.

3/ Taux d'imposition des différentes taxes

Monsieur le Maire rappelle que nos taux d'imposition sont parmi les plus bas du Département. Les recettes versées par l'Etat en 2013 seront en légère augmentation et en poursuivant une gestion contrôlée, Monsieur le Maire propose de maintenir encore cette année les taux suivants :

Taxe d'habitation	8.97 %
Taxe foncière bâti	7.12 %
Taxe foncière non bâti	30.60 %

A l'unanimité les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux d'imposition des différentes taxes.

4/ Tarifs communaux 2013

Monsieur le Maire énonce les différents tarifs des différents services : droit de place, entretien des ruisseaux pour l'arrosage des terres agricoles, piscine, cimetière, taxe de séjour, tarifs des spectacles de la commission culture, tarif cantine, tarif transport scolaire.
A l'unanimité les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les tarifs communaux.

5/ Budget Primitif 2013 – Commune

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du Budget Primitif et souligne que sans augmenter les impôts, la commune continuera à investir pour soutenir l'économie locale, tout en continuant une gestion de prudence, de « bon père de famille » pour garantir l'avenir.

Le budget primitif 2013 se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	Recettes	5.806.620,00 €
	Dépenses	5.806.620,00 €
Section d'investissement :	Recettes	5.836.942,00 €
	Dépenses	5.836.942,00 €

Le budget est voté à l'unanimité.

6/ Budget Primitif 2013 – Caisse des Ecoles

Section de fonctionnement :	Recettes	174.400,00 €
	Dépenses	174.400,00 €

Le budget est voté à l'unanimité.

7/ Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul BERNARD qui a piloté la commission chargée des propositions pour les subventions aux associations énoncées dans le tableau distribué aux membres du conseil. La commune continue à faire un effort non négligeable

pour les associations de la commune. A l'unanimité des membres, les montants prévisionnels sont validés. Les élus membres d'associations ne prennent pas part au vote.

8/ Avenants marché d'appels d'offres

Les avenants relatifs aux marchés d'appels d'offres pour l'Avenue de la Fontaine et pour la réhabilitation de la Salle du Vergon sont validés.

9/ Création d'un accueil par le ALSH « Les Tout Chatou »

Monsieur le maire donne la parole à Mme GENTE qui rappelle que comme les années précédentes la commune a souhaité qu'un accueil délocalisé soit mis en place par le ALSH « Les Tout Chatou » pour les enfants de moins de 6 ans. Cet accueil se déroulera dans les locaux de l'école maternelle Espélido pour le mois de juillet 2013. A l'unanimité cette mesure est validée et mandat est donné à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer la convention de mise à disposition des locaux ainsi que tout autre document.

10/ Prime de vacances au personnel communal

Adoption à l'unanimité de la prime de vacances qui est versée chaque année au personnel communal avec le salaire du mois de juin.
En 2012 : 175 € brut par agent titulaire, 182 € par agent non titulaire
En 2013 : 180 € brut par agent titulaire, 187 € par agent non titulaire

11/ Subvention Association « Vivons Ensemble » temps cantine 2013

Adoption à l'unanimité d'une subvention de 6.500 € pour le fonctionnement du « temps cantine » sur les deux écoles maternelles du village. Subvention identique à celle de l'année précédente. Le versement sera effectué en deux fois :
50 % au 15 juillet 2013 et 50 % au 15 décembre 2013.

12/ Autorisation du droit des sols - ADS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans un souci de rationalisation des services, Agglopole Provence a proposé de créer un service commun dénommé « autorisations du droits des sols » (ADS) qui est mis à disposition des communes membres qui le souhaitent pour l'exercice de leurs compétences.
Les modalités de mise à disposition du service sont fixées par une convention cadre. Elles seront précisées par des conventions particulières intervenant entre Agglopole Provence et chaque commune pour préciser le fonctionnement du service et les modalités financières.
A l'unanimité, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de service commun et la convention particulière s'y rattachant ainsi que tout document utile à la réalisation et au suivi de ce dossier.

13/ Vente de parcelles à des particuliers

Accord à l'unanimité de la vente des parcelles suivantes à des particuliers :

- des parcelles sises section G n°680 (63 m²) et n° 681 (42m²). Le bien est estimé par le service des domaines à 42.000 € HT.
- de la parcelle section G n°541 (87 m²). Le bien est estimé par le service des domaines à 35.000 € HT.

Les frais afférents à cette vente seront à la charge des acquéreurs.

14/ Dissolution du Syndicat Intercommunal « Craponne Durance »

Lors du conseil municipal du 13 février 2013, il a été décidé à la demande de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône de dissoudre le syndicat intercommunal « Craponne Durance » à Chabottes.

Postérieurement à cette date, le syndicat s'est réuni pour régler l'actif et le passif selon les clés de répartition définies lors de la création de cette structure. Dans ces conditions, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération. Approbation à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal :

- du passage du Tour de France le 4 juillet 2013 à Pont-Royal (16ème étape),
- des chantiers lancés par la direction des routes du conseil général 13 sur la commune,
- du projet de réhabilitation du Lavoir –projet présenté par Mme ANDREIS- pour lequel une demande de subvention va être déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.